

un plus large partage de l'information par l'intermédiaire d'institutions régionales telles que l'Organisation des États américains et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le Canada soutient fermement l'élaboration de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et le suivi approuvé en juin 1998 à la Conférence internationale du Travail. En décembre 1999, le Canada a déposé son premier rapport global annuel dans le cadre du suivi de la Déclaration. Il y décrit comment il respecte et promeut les principes de liberté syndicale et de droit à la négociation collective, l'abolition du travail forcé et l'élimination du travail des enfants. De plus, le ministre canadien du Travail a participé aux discussions de la 88^e Conférence internationale du Travail au sujet du premier rapport global à présenter dans le cadre de la Déclaration.

Le Canada était également présent aux négociations qui ont débouché sur l'adoption de la Convention de juin 1999 de l'OIT sur l'abolition des pires formes de travail des enfants que le Canada a signée en juin 2000. Le Canada a soutenu le programme international de l'OIT en faveur de l'élimination du travail des enfants, en allouant 500 000 \$ en 1998 et 3 millions de dollars en 1999-2000 au programme de l'OIT d'information statistique et de surveillance du travail des enfants. Ce programme vise à recueillir des données complètes et fiables dans un certain nombre de pays notamment le Brésil, l'Argentine, la Colombie et l'Équateur. Le Canada a également engagé un montant supplémentaire de 12 millions de dollars durant les prochaines années afin d'appuyer les programmes de l'OIT axés sur ce même objectif.

POPULATIONS AUTOCHTONES

Le Sommet des Amériques tenu à Santiago en 1998 a accordé plus d'importance à la situation des populations autochtones en faisant de cette question un point spécial à l'ordre du jour du Plan d'action. Les dirigeants des États ont convenu de promouvoir la participation sociale des peuples autochtones en leur donnant l'accès nécessaire à l'éducation, aux soins de santé et à la formation professionnelle en vue de l'amélioration de leur niveau de vie.

Au Sommet, le gouvernement du Canada a accepté le rôle de coordonnateur responsable sur des questions concernant les populations autochtones.

Soutenir les activités dans le domaine de l'éducation qui visent à améliorer la participation des populations et des collectivités autochtones à la société. Ces activités doivent servir à renforcer l'identité des populations autochtones et à promouvoir la coexistence entre les différents groupes sociaux au sein des collectivités et des États.

En 1998, le gouvernement du Canada a annoncé son plan, « Rassembler nos forces : plan d'action du Canada pour les questions autochtones », qui a été conçu pour renouveler la relation avec les Autochtones du Canada. Fondé sur les principes du respect et de la reconnaissance mutuels, de la responsabilité et du partage, il débute par une déclaration de réconciliation où sont décrites les erreurs et injustices du passé. « Rassembler nos forces » propose ensuite une déclaration du renouveau, qui repose sur quatre objectifs principaux : renouveler les partenariats;